

Le système à points permet de baisser votre retraite sans baisser les valeurs du point !

Dans une vidéo qui a beaucoup circulé sur internet, François Fillon expliquait avant la présidentielle que « le système à points ça sert à faire baisser les pensions en baissant la valeur du point ».

Le gouvernement a tenté d'éteindre l'incendie en ajoutant dans son projet une « règle d'or » stipulant que la valeur du point évoluera en fonction d'un indice du revenu moyen ... qui n'existe pas encore. Mais même en supposant que l'évolution de cet indice soit positive, ça n'empêche pas de faire baisser votre retraite. Voici comment :

En réalité, le point de retraite a deux valeurs : une valeur d'acquisition (VA) et une valeur de service (VS). Au départ dans le projet gouvernemental, la valeur d'acquisition est de 10 euros et la valeur de service est de 0,55 euro.

Cela signifie que pour 1000 euros cotisés, vous obtenez 100 points ($1000 / 10$) donc 55 € de retraite annuelle ($100 \text{ points} \times 0,55 \text{ €}$).

Que se passe-t-il si, par la suite, la valeur d'acquisition du point augmente de 20% et la valeur de service de 10% ?

Pour 1000 euros cotisés, vous obtiendrez alors 83,33 points ($1000 / 12$) donc 50,41 € de retraite annuelle ($83,33 \text{ points} \times (0,55 + 10\%)$)

Vous avez perdu 8,3% sur votre retraite ! Avant même de subir la décote (-5% , -10% ou - 15%) due à l'écart entre l'âge légal et l'âge d'équilibre !

Et pourtant les deux valeurs du point ont augmenté.

C'est pour éviter que cela soit évoqué à l'Assemblée Nationale puis repris dans les journaux que le gouvernement a dégainé le 49-3 avant que la question des valeurs du point ne soit abordée.

Notre retraite n'est pas un cadeau tombé du ciel. Nous la finançons nous-même par nos cotisations, y compris la part dite – à tort – patronale.

Le total des cotisations pour notre retraite de base et notre retraite complémentaire représente environ 23% de notre salaire brut. Comment accepter que le gouvernement détourne ces 23% de notre salaire brut dans un système où nous n'aurons plus aucune garantie quant au niveau de notre retraite ?

Les deux textes de loi qui composent la réforme des retraites sont encore loin d'être votés et promulgués. D'ailleurs en 2006, par des grèves et des manifestations massives nous avons réussi à faire reculer le président de la République sur le CPE après la promulgation de la loi votée par sa majorité.



**C'est en nous mobilisant tous ensemble
Que nous obtiendrons satisfaction !**